

- **La FIFA mettra USD 1,5 milliard à la disposition du football**
- **En raison de la pandémie, le Conseil a validé les changements au calendrier international des matches**
- **Le budget révisé pour le cycle 2019-2022 a également été approuvé**

Le Conseil de la FIFA s'est réuni le 25 juin 2020 par visioconférence et a pris plusieurs décisions importantes pour l'avenir du football, avec notamment la désignation de l'Australie et la Nouvelle-Zélande pays hôtes de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA 2023™.

Le Conseil a par ailleurs approuvé plusieurs mesures visant à réagir face à la pandémie de Covid-19 et ses conséquences ainsi qu'à soutenir le football dans le monde entier :

## **Plan d'aide de la FIFA contre le Covid-19**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le plan d'aide de la FIFA contre le Covid-19, conçu par l'administration de la FIFA en étroite coopération avec des représentants des confédérations. Articulé autour de trois étapes, ce plan d'aide permettra de mettre à disposition jusqu'à **USD 1,5 milliard** pour soutenir la communauté du football.

Au cours des deux premières étapes, la FIFA a procédé au versement immédiat des fonds du programme de développement Forward de la FIFA destinés à la couverture des coûts opérationnels des associations membres, puis donné la possibilité à ces dernières de convertir des fonds prévus pour des projets Forward en une allocation d'aide opérationnelle contre le Covid-19 – la moitié des fonds au minimum devant être allouée au football féminin.

La troisième étape, approuvée aujourd'hui par le Conseil, prévoit un soutien financier supplémentaire sous la forme d'un système de subventions et de prêts :

- **Subventions** : une subvention de solidarité universelle de USD 1 million sera mise à disposition de toutes les associations membres et une subvention supplémentaire de USD 500 000 sera spécifiquement allouée au football féminin. Chaque confédération recevra également une subvention de USD 2 millions.
- **Prêts** : les associations membres pourront demander des prêts – sans intérêts – pouvant s'élever jusqu'à 35% de leurs recettes annuelles auditées. À des fins de solidarité, le prêt minimal disponible sera de USD 500 000 et un plafond maximal de USD 5 millions a été mis en place. En outre, chaque confédération pourra emprunter jusqu'à USD 4 millions.
- Les associations membres peuvent utiliser ces subventions et prêts au bénéfice de la communauté du football sur leurs territoires respectifs, notamment les clubs, les joueurs, les ligues et les autres personnes ou organisation frappées par la pandémie.

- **Modèle de gouvernance** : afin d'assurer un suivi efficace du plan d'aide, des contrôles stricts seront mis en place vis-à-vis de l'utilisation des fonds, ainsi que diverses exigences en matière d'audit et des conditions claires de remboursement des prêts. Un comité de pilotage du plan d'aide contre le Covid-19 sera également créé afin de superviser la gestion du plan.

Olli Rehn, vice-président de la Commission de Gouvernance de la FIFA, a été nommé à la tête de ce comité. Il est également Gouverneur de la Banque de Finlande, membre du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne et ancien vice-président de la Commission européenne.

Il est désormais prévu que les principes régissant le plan d'aide soient établis dans un règlement qui sera présenté au Bureau du Conseil de la FIFA.

## Budget révisé

Les membres du Conseil ont approuvé le budget 2021 ainsi que le budget révisé pour le cycle 2019-2022, ceux-ci découlant d'une évaluation approfondie des conséquences financières de la pandémie.

## Calendrier international des matches

À la suite d'un processus de consultation exhaustif avec les confédérations et les parties prenantes du monde du football, le groupe de travail FIFA/confédérations sur le Covid-19 a convenu de formuler **cinq propositions concernant le calendrier international des matches pour le football masculin** en conséquence de la pandémie. Ces propositions, approuvées aujourd'hui à l'unanimité par le Conseil, sont les suivantes :

- report à juin 2022 des barrages de qualification intercontinentaux pour la Coupe du Monde de la FIFA 2022™, initialement prévus en mars de la même année ;
- report de la fenêtre de septembre 2020 pour l'AFC, la CAF, la Concacaf et l'OFC ;
- maintien de la fenêtre de septembre 2020 pour la CONMEBOL et l'UEFA, avec supervision en continu de la situation ;
- extension d'un jour des fenêtres d'octobre et novembre 2020 pour l'UEFA afin de permettre que trois matches soient disputés au lieu de deux ; et
- extension de sept jours de la fenêtre de juin 2021 pour l'AFC, la CAF, la CONCACAF et l'OFC afin de permettre que quatre matches soient disputés au lieu de deux.

Le groupe de travail FIFA/confédérations sur le Covid-19 et les parties prenantes concernées continueront à suivre l'évolution de la situation dans chaque confédération, à discuter de solutions alternatives et, si besoin, à soumettre d'autres propositions au Conseil.

Le Conseil a également soutenu la création d'une **compétition panarabe** en 2021 : une épreuve sur invitation pour les équipes nationales masculines des pays arabes d'Afrique et d'Asie, qui impliquera uniquement des joueurs évoluant dans leur pays et sera disputée en dehors des fenêtres du calendrier international des matches. Cet événement, qui se tiendra au Qatar du 1er au 18 décembre 2021, sera organisé par FIFA World Cup Qatar 2022 LLC – il permettra d'utiliser les infrastructures et de tester les opérations également prévues pour la Coupe du Monde 2022 l'année suivante.

De plus, l'organe stratégique de la FIFA a approuvé la version mise à jour du **Règlement des Tournois Olympiques de Football, Tokyo 2020**, à laquelle les nouvelles dates (21 juillet – 7 août 2021) ont été intégrées et le recours à l'assistance vidéo à l'arbitrage ajouté. Aucun changement n'a été apporté en ce qui concerne les règles d'éligibilité pour les joueurs pouvant prendre part au tournoi masculin (c'est-à-dire les joueurs nés après le 1er janvier 1997 compris, avec trois exceptions par équipe participante).

## Cadre réglementaire

À la suite de la création d'un groupe de travail spécifique par la Commission des Acteurs du Football de la FIFA, dont les conclusions ont également été approuvées par la Commission du Statut du Joueur de la FIFA, le Conseil s'est vu soumettre une **proposition visant à amender le Règlement d'application des Statuts de la FIFA**, notamment en ce qui concerne les conditions d'éligibilité des joueurs en équipe nationale.

Ces amendements comprennent, entre autres, de nouvelles dispositions relatives aux exceptions à l'interdiction générale de changement d'association membre et l'accès à une équipe nationale pour un joueur apatride. Le Conseil a recommandé que ces changements statutaires soient soumis à l'approbation du Congrès de la FIFA.

Le nouveau **Règlement antidopage de la FIFA** – conforme au Code mondial antidopage récemment publié par l'Agence mondiale antidopage – a lui aussi été approuvé par le Conseil et entrera en vigueur au 1er janvier 2021.

La prochaine séance du Conseil est prévue en septembre, avant le 70ème Congrès de la FIFA qui se tiendra le 18 septembre. Ces deux événements se tiendront de façon virtuelle, par visioconférence.